

Vendredi 1 Décembre 2015 - Newsletter n°50

Quelques nouvelles de la voirie

Avant le froid et l'humidité, quelques travaux de voirie seront encore effectués sur les secteurs suivants :



- La vasta inférieure
- La route des 4 chemins (réfection chaussée et grille d'évacuation des eaux pluviales)
- Bas de Bérins (réfection chaussée et grille d'évacuation des eaux pluviales)
- Route de Cantamerlou (Route Agaisen) : reprise de chaussée en plusieurs points
- Bétonnage du sol du Canal d'évacuation des eaux pluviales sous

la route devant l'école

- Mise en place de potelés devant l'école pour remplacer les barrières trop souvent déplacées
- Mise en peinture bleue du secteur Malpertus et placette Saint Pierre pour une zone de stationnement réglementé

Du nouveau au Conseil Municipal

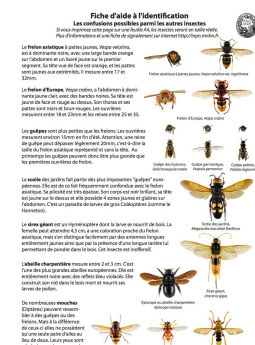


Une modification du conseil municipal est à noter. **Mme Girgenti Isabelle**, élue dans le groupe "Pour Sospel", a démissionné de ses fonctions en raison de son déménagement. Elle est **remplacée** selon la réglementation par **M.Rostagni Franck**, candidat suivant dans le groupe "Pour Sospel". Nous l'accueillerons lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le 17 décembre 2015.

Autre modification, pour des raisons de changement professionnel et de diminution de sa disponibilité, **M.Soffiotti a demandé à être déchargé de sa délégation** qui portait sur l'agriculture et l'occupation du domaine public. **Il a été décidé de reporter l'agriculture sur l'adjoint en charge de l'environnement et du développement durable Mr Laurent**. Mr Soffiotti continu sa participation et son travail sur les thèmes et les dossiers entrepris et notamment l'occupation du domaine public. **Cette décision entraîne une économie de près de 7500 euros** (charges comprises) sur le budget communal.

- Mme Camossetto a cédé sa place au CCAS à son remplaçant, M.Grimont.
- Mme Saussolle a démissionné du CCAS et n'est pas remplacée pour le moment.

Nids de frelons asiatiques



Pas moins de 12 nids de frelons asiatiques ont été détruits depuis le mois de septembre, une partie par l'entreprise mandatée par le Conseil Départemental et une autre partie bénévolement par un adjoint.

En effet, le Conseil Départemental a été victime de son succès et il ne peut plus subventionner la poursuite de la campagne d'éradication.

La commune dans la mesure de ses moyens, poursuit la campagne